

Mesurer l'empreinte socio-économique des EPL calédoniennes

FÉDÉRATION DES ÉLUS

epl

Nouvelle-Calédonie



FÉDÉRATION DES ÉLUS

epl

DES ENTREPRISES
PUBLIQUES LOCALES



dme

études & conseils économiques

Rapport de synthèse
Version définitive
Septembre 2023



La Fédération calédonienne des entreprises publiques locales (FCEPL) a sollicité le cabinet DME pour réaliser une évaluation socio-économique de « l'écosystème des entreprises publiques locales » en Nouvelle-Calédonie.

Cet écosystème est constitué des entreprises publiques locales (EPL) membres de la FCEPL, de leurs filiales et des entreprises dans lesquelles les EPL détiennent une participation minoritaire.

L'évaluation a pour objectif principal de mesurer le poids de cet écosystème dans l'économie calédonienne (principalement en termes de valeur ajoutée et d'emplois).

Cette évaluation a été réalisée à partir des données transmises par les entreprises concernées et au moyen d'un modèle macro-économique et sectoriel (MUSE) permettant d'évaluer les effets d'entraînement de l'écosystème EPL.

Le consultant tient à exprimer ses plus vifs remerciements à l'ensemble des correspondants qui ont bien voulu renseigner les questionnaires nécessaires à l'évaluation et, plus particulièrement, à Mme Nelly Josse (Promosud) pour l'appui permanent qu'elle lui a prodigué et sa très grande disponibilité.

Ce rapport est un document interne établi à la demande de la Fédération calédonienne des entreprises publiques locales. Les commentaires et analyses développés n'engagent que leur auteur et ne constituent pas une position officielle de la FCEPL.

Dirigé par Olivier Sudrie, DME est un cabinet d'études et de conseils économiques spécialisé sur les Outre-Mer. Nous intervenons en Nouvelle-Calédonie depuis plus de 30 ans., à la demande du gouvernement et de différentes directions, des services de l'Etat et de l'AFD, et de nombreux opérateurs publics et privés calédoniens.



dme

études & conseils économiques

Sommaire

Introduction

- 1. Périmètre de l'évaluation 3
- 2. Synthèse générale de l'évaluation 4

Impacts directs

- 1. Synthèse des impacts directs 6
- 2. Principales caractéristiques de l'écosystème EPL 7

Impacts indirects et induits

- 1. Synthèse des effets d'entraînement 9
- 2. L'écosystème EPL : un acteur majeur de l'économie calédoniennes 10

Annexe

- Liste de entreprises de l'écosystème 11

Sigles et acronymes

CAF	Coût, assurance et fret
CAPEX	Capital expenditure
CEROM	Comptes économiques rapides de l'Outremer
CI	Consommation intermédiaire
EBE	Excédent brut d'exploitation
EPL	Entreprise publique locale
ETP	Equivalent temps plein
FCEPL	Fédération calédonienne des entreprises publiques locales
ISEE	Institut de la statistique et des études économiques
Md	Milliard
MF	Million de francs (CFP)
Mn	Million
MUSE	Modèle universel de simulations économiques
OPEX	Operational expenditure
SEM	Société d'économie mixte
TPE	Très petite entreprise
VA	Valeur ajoutée
XPF	Franc pacifique (CFP)

Version achevée de rédiger le 22/09/23



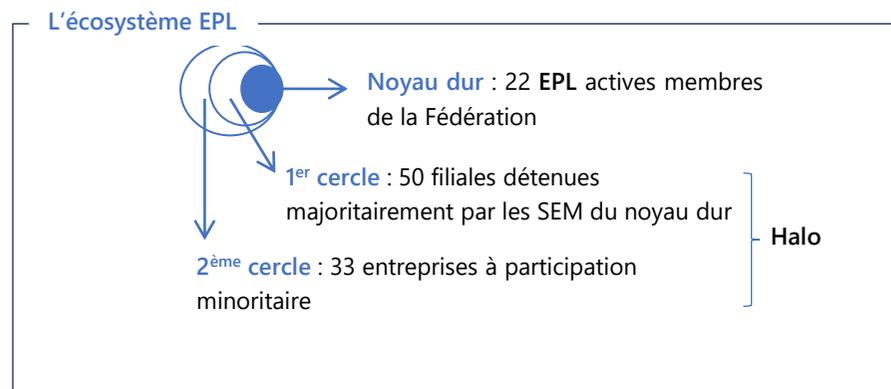
dme

Un « écosystème EPL » regroupant 105 entreprises

Les 105 entreprises entrant dans le périmètre de l'évaluation sont scindées en trois catégories :

1. Les SEM membres actifs et associés de la FCEPL sont au nombre de 22 et forment le « noyau dur » ;
2. Les filiales détenues à 50% et plus par les EPL du noyau dur. Ces 50 entreprises forment le « premier cercle » ;
3. Les entreprises dans lesquelles les EPL du noyau dur participent à moins de 50%. Ces 33 entreprises forment le « deuxième cercle ».

Le premier et deuxième cercle forment le « halo » autour du noyau dur.



Cet écosystème est hybride car :

- Il ne concerne pas toutes les entreprises publiques locales calédoniennes ; en effet, certaines d'entre elles ne sont pas membres de la FCEPL et, à ce titre, ne figurent donc pas dans le noyau dur ;
- Il intègre, dans son halo) des entreprises qui n'ont pas le statut de SEM.

La liste des entreprises entrant dans le périmètre de l'évaluation (et dans les différentes catégories) figure en annexe.

Les entreprises publiques locales : des statuts différenciés

Les EPL sont scindées en trois catégories :

1. Les sociétés d'économie mixte (SEM) sont des sociétés anonymes à capitaux publics (entre 50 et 85% du capital) et privés ;
2. Les sociétés publiques locales (SPL) sont des sociétés anonymes avec un capital à 100% public détenu par au moins deux collectivités locales ;
3. Les sociétés d'économie mixte à opération unique (SEMOP) sont des sociétés à capital mixte modulable (entre 34% et 85% pour la collectivité et entre 15% et 66% pour les autres actionnaires).

Source : Fédération des élus des entreprises publiques locales

Une pondération des impacts selon le statut des entreprises

Afin de tenir compte du caractère hybride de l'écosystème EPL et de ne pas attribuer aux EPL calédoniennes la totalité du dividende économique des entreprises figurant dans le halo, les impacts socio-économiques sont pondérés par le taux de participation des EPL du noyau dur au capital des entreprises concernées.

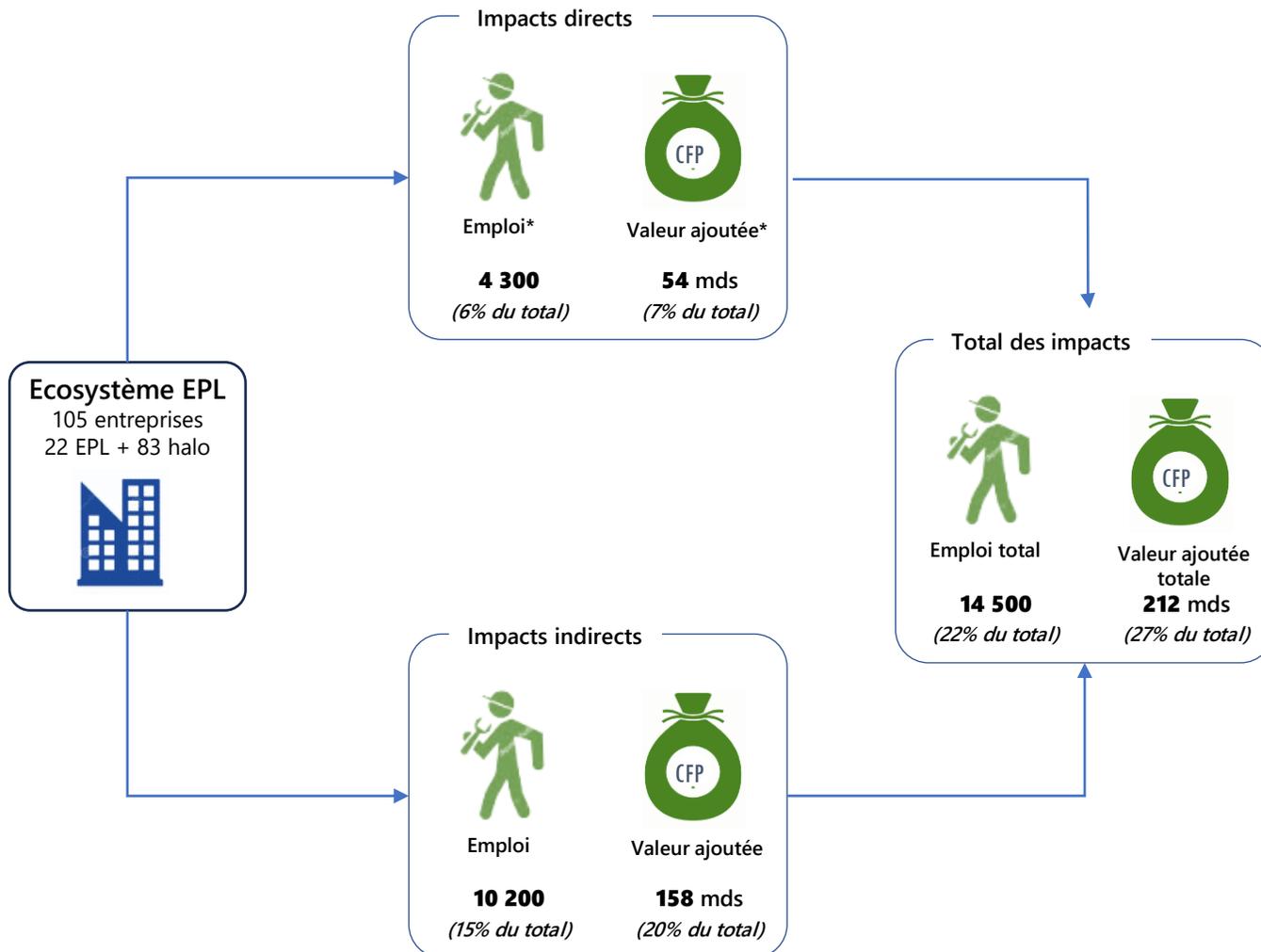
Pour faciliter la lecture du rapport, les variables faisant l'objet d'une telle pondération sont repérées dans le texte par un astérisque (par exemple, la valeur ajoutée créée par les entreprises entrant dans le périmètre de l'étude sera notée VA* afin de signaler que cette grandeur n'est pas la somme de toutes les valeurs ajoutées de toutes les entreprises mais la somme des valeurs ajoutées pondérées par le taux de participation des SEM du noyau dur au capital des entreprises concernées)¹.

(1) Par exemple, la valeur ajoutée (VA) d'une entreprise filiale à 30% d'une EPL figurant dans le noyau dur qui s'élèverait à 100 MF sera comptabilisée à hauteur de 30 MF seulement (VA*).

L'évaluation socio-économique a pour objectif de mesurer les impacts de l'écosystème EPL essentiellement sur la richesse créée en Nouvelle-Calédonie (valeur ajoutée) ainsi que sur l'emploi.

On distingue deux types d'impacts :

1. Les impacts « directs » concernent les entreprises de l'écosystème EPL ;
2. Les impacts « indirects » mesurent les effets d'entraînement de l'écosystème EPL sur le reste de l'économie



Valeur ajoutée : de quoi parle-t-on ?

La « valeur » ajoutée est la richesse apportée en propre par une entreprise à partir des « matières premières » qu'elle a utilisé pour sa production. Techniquement, la valeur ajoutée est calculée par différence entre le chiffre d'affaires et les consommations intermédiaires d'une entreprise. La somme des valeurs ajoutées de toute les entreprises est le « produit intérieur brut ».

Illustration : supposons une menuiserie fabriquant des portes en bois. Son chiffre d'affaires (le produit de ses ventes) est de 100 MF. Pour produire ces portes, la menuiserie a acheté à ses fournisseurs pour 30 MF de panneaux de bois et pour 10 MF de quincailleries diverses. Ses consommations intermédiaires s'élèvent donc à 40 MF (30+10). La valeur ajoutée de cette entreprise est de 60 MF (100-40). Cette richesse produite spécifiquement par l'entreprise servira notamment à payer ses salariés, à rémunérer le capital et à acquitter ses impôts.

Notes techniques

- o Valeurs arrondies.
- o Les pourcentages en italique expriment le poids de la grandeur dans le total de la valeur ajoutée ou de l'emploi du secteur marchand.
- o Les emplois directs et indirects sont mesurés en « équivalent temps plein » (ETP). Il s'agit d'emplois « concernés » sans qu'il soit possible de distinguer parmi ceux-ci les emplois « créés » et les emplois « maintenus » par l'écosystème EPL.



L'écosystème EPL en 3 chiffres :

UN SECTEUR MAJEUR

Plus de **200 milliards de francs** de richesse créée chaque année



27 %

du total de la richesse créée par les entreprises calédoniennes

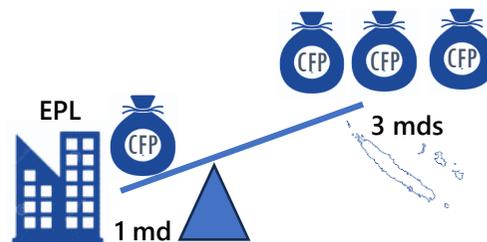
C'est :

- 5 fois plus que l'industrie du nickel (mines et métallurgie)*
- 2 fois plus que le commerce ;
- Autant que la totalité de l'industrie et du commerce réunis.

(* Données 2017, source ISEE)

DE FORTS EFFETS D'ENTRAÎNEMENT

1 milliard de richesse créée par les EPL génère 3 milliards de richesse dans le reste de l'économie

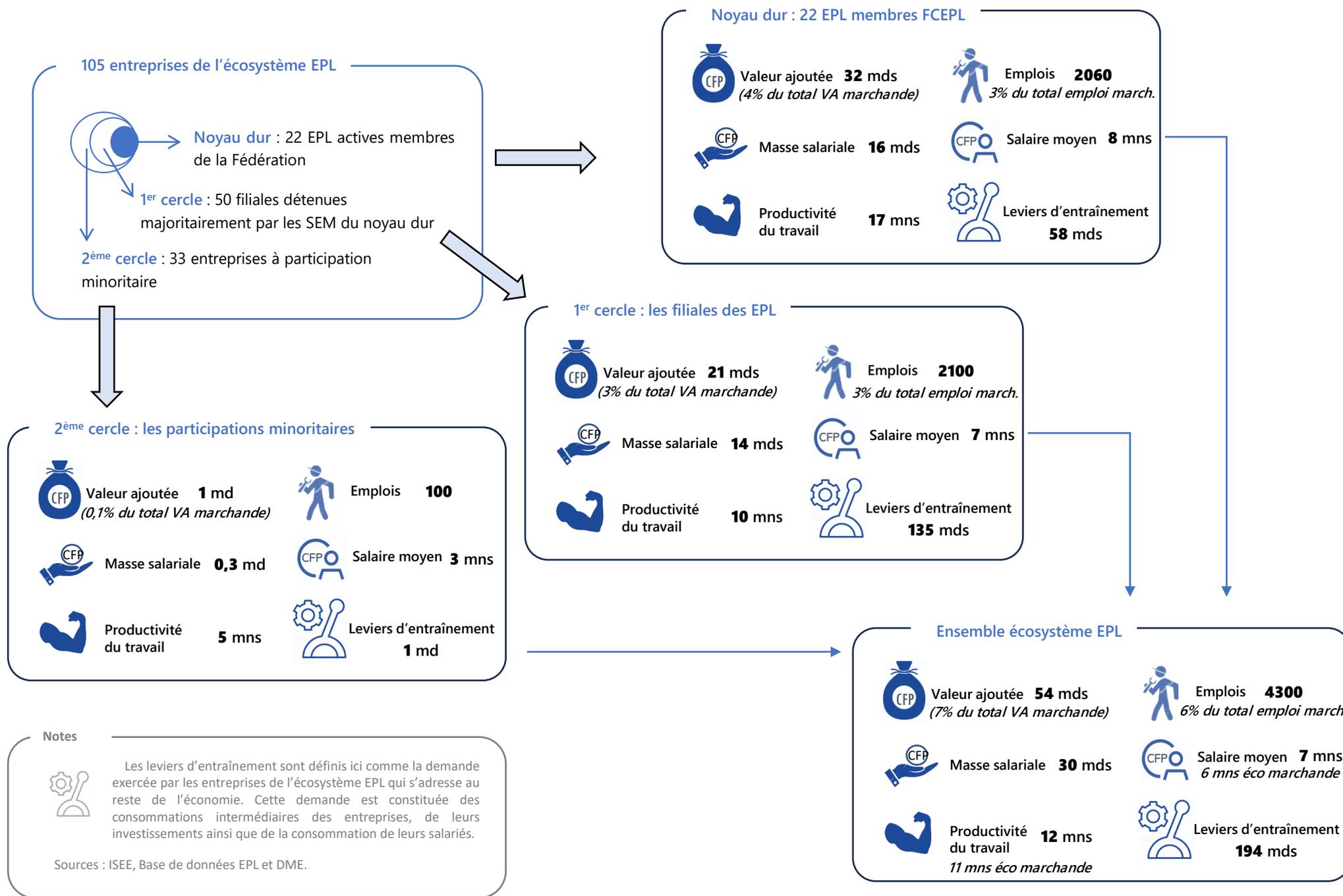


1 SALARIÉ SUR 5 CONCERNÉ

Près de 15 000 emplois directs et indirects. Soit 1 salarié sur 5 dans le secteur marchand



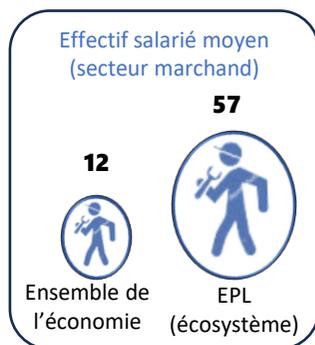
A chaque emploi direct dans les EPL est associé 2,4 emplois dans le reste de l'économie marchande



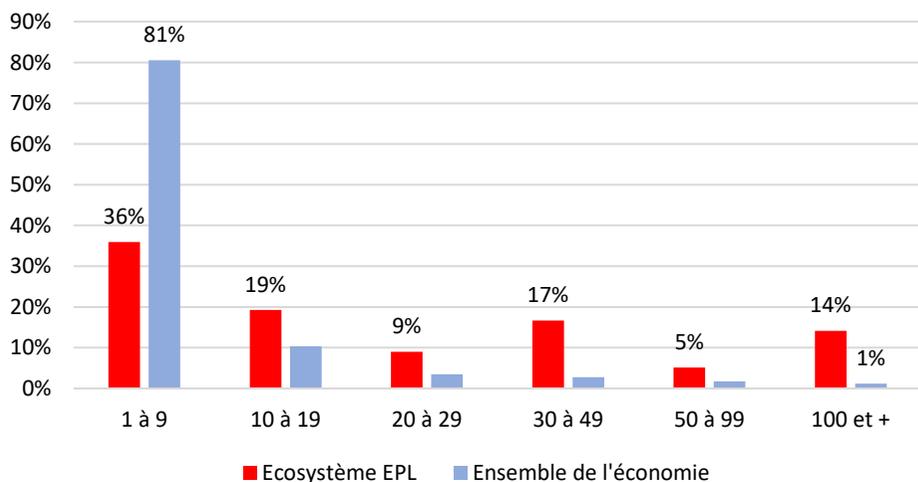
Les données recueillies à l'occasion de cette évaluation permettent de mettre en avant au moins **six faits saillants** :

1 Des entreprises plutôt de moyenne dimension

La taille des entreprises sous revue –et notamment celles du noyau dur- est, en moyenne, plus importante que celle des autres sociétés calédoniennes. Ainsi, quelques 20% des firmes figurant dans l'écosystème EPL emploient plus de 50 salariés alors que cette proportion n'est que de 3% dans le reste de l'économie. Inversement, si plus de 80% des entreprises calédoniennes sont des TPE (de 1 à 9 salariés), cette proportion est seulement de 36% dans l'écosystème.



Distribution des entreprises employeuses du secteur marchand par tranches d'effectif salarié

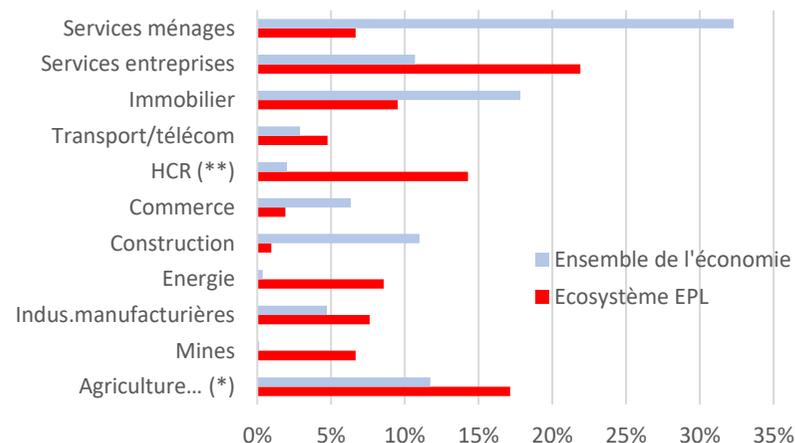


2 Une répartition sectorielle singulière

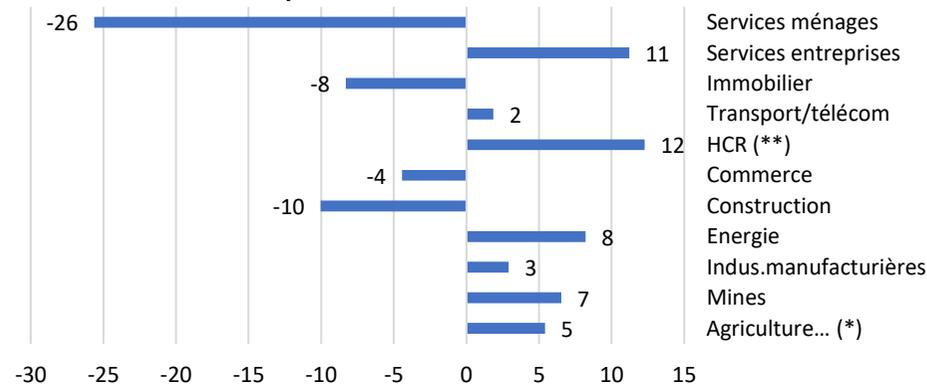
La répartition sectorielle des entreprises sous revue diffère sensiblement de celle prévalant au niveau de l'ensemble des firmes calédoniennes :

- Les entreprises minières, agricoles (au sens large), touristiques (hôtellerie) ainsi que les sociétés de services aux entreprises (notamment les sociétés holding) sont nettement plus représentées dans l'écosystème EPL que dans le reste de l'économie ;
- Inversement, le poids des activités commerciales ou celui des entreprises de services aux ménages y est nettement plus faible.

Répartition sectorielle des entreprises marchandes (%)



Ecarts (en points de %) entre la répartition sectorielle de l'écosystème et celle du reste de l'économie



(*) Agriculture, sylviculture, aquaculture, pêche et élevage (**) Hôtels – cafés - restaurants

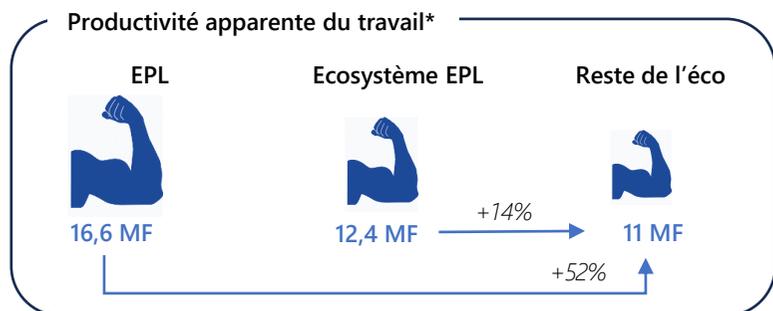
Sources : Base de données EPL et ISEE pour l'ensemble de l'économie



3 Des salaires moyens plus élevés, mais une productivité plus forte aussi

La rémunération annuelle moyenne par employé (salaire net et charges sociales) s'élève à 7,3 MF dans l'écosystème EPL (8,2 MF dans les seules EPL) contre 6 MF en moyenne dans le reste de l'économie marchande, soit un écart compris entre 22% et 37% en faveur des salariés des EPL et ceux du halo¹.

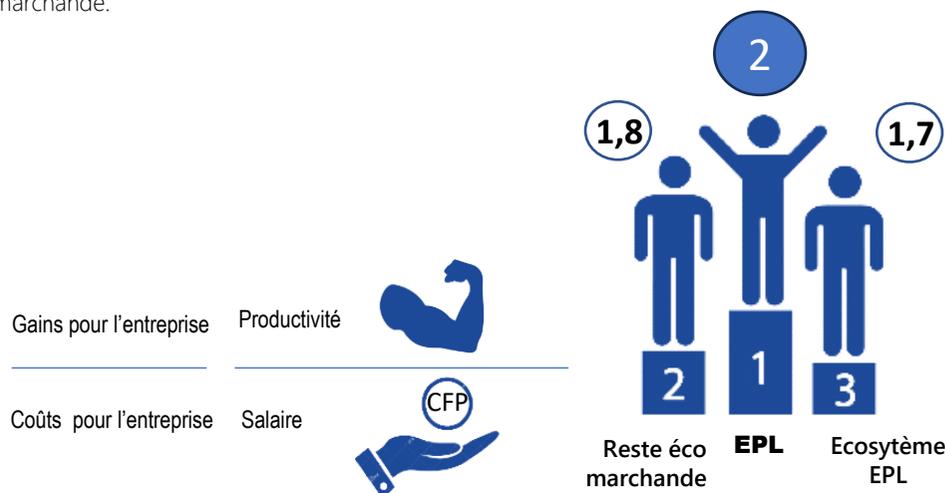
Ces écarts de rémunération peuvent s'expliquer, pour partie, par des différences de productivité apparente du travail qui est plus forte dans l'écosystème EPL que dans le reste de l'économie²:



(*) Valeur ajoutée par travailleur (en millions de F CFP)

Le rapprochement entre la productivité apparente du travail (VA par emploi) et la rémunération des salariés est un indicateur de l'avantage que retirent les entreprises de la main d'œuvre qu'elles emploient.

Cet avantage est plus important dans les EPL que dans le reste de l'économie marchande.



Les écarts de rémunération entre les EPL et le reste de l'économie marchande peuvent s'expliquer aussi :

- Par un niveau de qualification plus important dans les EPL (taux d'encadrement plus élevé et ratio « cols blancs/cols bleus » plus fort) ;
- Par la pyramide des âges des employés des EPL (séniorité importante en raison d'un plus faible turn-over que dans le reste de l'économie ; cette politique sociale de l'emploi venant alors majorer le poids de l'effet « Glissement vieillesse technicité » (GVT) sur la masse salariale).

4 Des taux d'investissement très élevés

Le taux d'investissement³ de l'écosystème EPL est très élevé : 65% soit le double de celui prévalant, en moyenne, dans l'économie (31%)⁴. Ce taux dépasse même les 75% pour ce qui concerne les seules EPL de l'échantillon.

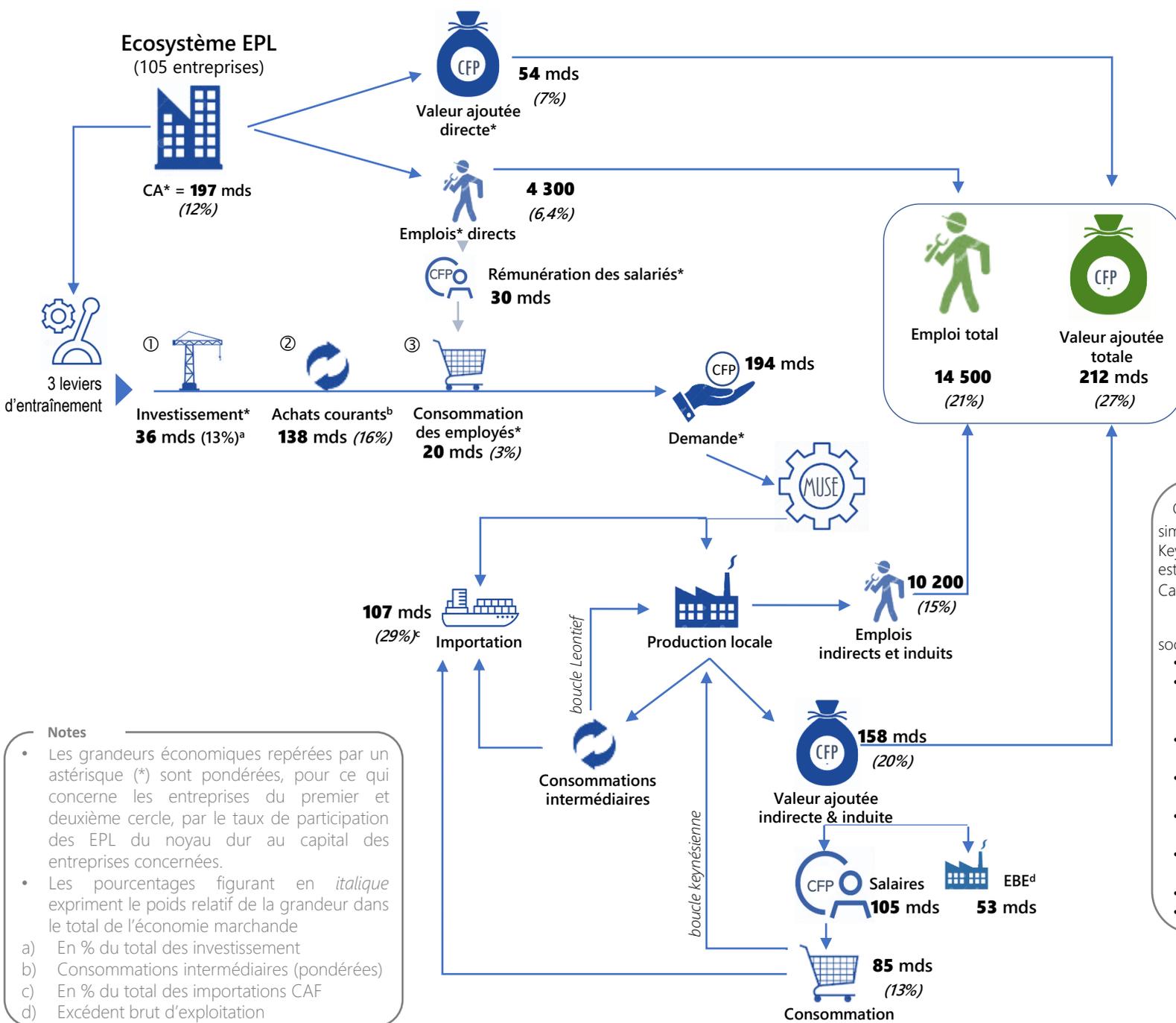
Les investissements réalisés par l'écosystème EPL (soit 35,3 milliards de francs) représente environ 13% de l'investissement total.

(1) La rémunération des salariés comprend le salaire et les charges sociales afférentes (salariales et patronales). Les données concernant le reste de l'économie sont tirées de l'ISEE (« Résultats économiques détaillés » et concernent l'année 2018 (dernière année connue).

(2) La théorie économique enseigne, qu'en situation de concurrence parfaite, les facteurs de production (capital et travail) doivent être rémunérés à leur productivité marginale. Le marché calédonien est loin d'être en situation de concurrence parfaite... Néanmoins, une entreprise recherchant le profit maximum a toujours intérêt à employer un salarié supplémentaire dès lors que son coût (son salaire chargé) est inférieur à ce qu'il lui rapporte (sa productivité).

(3) Le taux d'investissement est le rapport entre le montant des investissements et la valeur ajoutée. Il mesure ainsi la fraction de la richesse que l'entreprise mobilise pour investir.

(4) Le taux d'investissement de l'ensemble de l'économie a été calculé sur la base des données figurant dans le tableau des entrées-sorties de l'année 2017 (source : ISEE). Le montant des investissements inclut celui réalisé par les administrations publiques.



Notes

- Les grandeurs économiques repérées par un astérisque (*) sont pondérées, pour ce qui concerne les entreprises du premier et deuxième cercle, par le taux de participation des EPL du noyau dur au capital des entreprises concernées.
- Les pourcentages figurant en *italique* expriment le poids relatif de la grandeur dans le total de l'économie marchande
- a) En % du total des investissements
- b) Consommations intermédiaires (pondérées)
- c) En % du total des importations CAF
- d) Excédent brut d'exploitation

MUSE

Conçu et développé par DME, **MUSE** (Modèle universel de simulations économiques) est une formalisation de type Keynes-Léontief avec interactions volume/prix. Le modèle est calé sur les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie.

MUSE a été notamment utilisé pour évaluer les impacts socio-économiques :

- de la réforme fiscale portée par le GNC ;
- des projets alternatifs de réforme du financement du RUAMM (à la demande du GNC, de NC-Eco, de l'EO ou encore de l'Interpatronale) ;
- de grands projets structurants dans la province des Iles Loyauté ;
- des activités du PANC et du projet de dragage de la grande rade de Nouméa ;
- d'un renoncement éventuel à la délivrance des services financiers de l'OPT ;
- de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie calédonienne ;
- des activités de la SIC et du programme Tuband ;
- (...)

1 Plus d'un quart du total de la valeur ajoutée marchande

En 2022, l'écosystème EPL génère, directement et indirectement, un peu plus de 210 milliards de francs CFP de valeur ajoutée. Ce montant, considérable, représentait 27% du total de la valeur ajoutée marchande de la Nouvelle-Calédonie¹.

Valeur ajoutée directe et indirecte et induite de l'écosystème EPL (en milliards de FCFP)

	Total écosystème	EPL	Halo [1]
VA* directe [2]	54	32	22
Total VA indirecte et induite [2] :	158	51	107
- par le canal des conso intermédiaires [3]	108	19	89
- par le canal des investissements	31	22	9
- par le canal de la consommation finale	19	10	9
Total VA	212	84	128
<i>En % du total du secteur marchand</i>	<i>27%</i>	<i>11%</i>	<i>16%</i>

[1] Entreprises du premier et deuxième cercle

[2] VA pondérée

[3] Les consommations intermédiaires (CI) sont les achats de biens et services réalisés par les entreprises pour leur production (« consommations productives »). Ils constituent le principal levier d'induction que l'écosystème EPL exerce sur le reste de l'économie. Le total des CI* s'élève à 138 milliards de francs CFP.

Ainsi, **1 million de VA* produite dans l'écosystème EPL génère 3 millions de VA dans le reste de l'économie marchande.**

(1) Selon l'ISEE, le total de la VA marchande s'élevait, en 2017, à XPF 744,8 mds. La VA marchande de l'année 2022 n'est pas connue. Elle a été estimée ici en supposant que son évolution sur la période 2017-2022 a été identique à celle du PIB. Le taux d'évolution du PIB en valeur (4,9% sur l'ensemble de la période) a été calculé sur la base des estimations fournies par le CEROM.

2 Un écosystème qui concerne 1 salarié sur 5

En 2022, quelques 4 300 salariés étaient employés dans l'écosystème EPL². Ces postes se répartissaient pour moitié environ dans les SEM du noyau dur, et le reste dans les entreprises du halo. Ce volume d'emplois **directs** représentait 6,3% du total de l'emploi salarié dans le secteur privé. Ce poids est légèrement plus faible que celui de la valeur ajoutée (7%, voir ci-contre). Deux facteurs au moins peuvent expliquer cet écart :

1. La répartition sectorielle de l'activité (voir fait saillant n°2) qui conduit à une surreprésentation relative dans l'écosystème EPL d'activités fortement capitalistiques (et donc faiblement travaillistiques). Il en est ainsi des activités minières (deux fois plus capitalistiques que la moyenne des entreprises marchandes), de l'énergie (8 fois plus), ou encore des activités immobilières (20 fois plus)³ ;
2. Une sous-évaluation de l'emploi direct, principalement dans les entreprises du halo (38 d'entre elles n'ayant pas renseigné cette donnée).

Comme le montre le tableau ci-dessous, les emplois **indirects** (générés par les CAPEX et OPEX) sont nettement plus importants (de l'ordre de 10 200 postes ETP).

Emplois directs, indirects et induits de l'écosystème EPL (en ETP)

	Total écosystème	EPL	Halo [1]
Emplois directs [2]	4 294	2 060	2 234
Total des emplois indirects et induits [2] :	10 189	3 334	6 855
- par le canal des conso intermédiaires	6 928	1 233	5 695
- par le canal des investissements	1 903	1 393	510
- par le canal de la consommation finale	1 358	708	650
Total Emplois	14 483	5 394	9 089
<i>En % du total des emplois salariés du secteur marchand</i>	<i>21%</i>	<i>8%</i>	<i>13%</i>

[1] Entreprises du premier et deuxième cercle - [2] Emplois pondérés

Au total, **1 emploi dans l'écosystème EPL impacte 2 emplois dans le reste de l'économie marchande.**

2) Emplois directs pondérés en équivalent temps plein (ETP).

3) L'intensité capitalistique mesure le montant du capital par travailleur. Selon l'ISEE, l'intensité capitalistique moyenne dans le secteur privé était de 21 MF en 2018, de 42 MF dans les mines, de 171 MF dans le secteur de l'énergie et de 424 MF dans celui de l'immobilier.



Noyau dur (membres FCEPL)	Premier cercle (filiales 50% et +)	Deuxième cercle (participation <50%)
SODEMO SAEM	CARSUD	AQUALONE
CALEDONIA	COTRANSMINE	S.E. AQUAMER
ENERCAL	CLUB DE VACANCES NATURE DE DEVA	AQUAMON
OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE NOUVELLE-CALEDONIE	ENERCAL ENERGIES NOUVELLES - EEN	AZUR SANTE - BLS
PROMO-SUD	GARDEN GOLF DE DUMBEA	ECLOSERIE DE MONTAGNES
SEM MWE ARA	HOTEL OURE LODGE	EPURATION SECHAGE SERVICES - ES SERVICES
SPL CENTRE AQUATIQUE REGIONAL DE DUMBEA "CARD"	KONIAMBO NICKEL	FONCIERE CALEDONIENNE
SEM DE L'AGGLOMERATION	KUENDU BEACH	FRANCE CALEDONIE TROPIC EXPORT - FCTE
SOCIETE IMMOBILIERE DE NOUVELLE-CALEDONIE	KANUA TERA ECOLODGE	GONDWANA HOTEL
Sofinor	NICKEL MINING COMPANY	HOTEL KOU BUGNY
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE TINA	NORDIL	BIOBOX NC
SAEM INSTITUT CALEDONIEN DE PARTICIPATION	Société de Ouaco	PLAGES LOISIRS
DEVELOPPEMENT NORD	PRONY ENERGIES	SOCIETE DE LA POINTE MONOT
SUD TOURISME NOUVELLE-CALEDONIE	SCI GC 89	SOCIETE DE PARTICIPATION BOURAILLAISE DE DEVA - SPBD
SAEML MONT DORE ENVIRONNEMENT	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU SUD "SDS"	SUD REBOISEMENT
SODIL SAEM	Société Minière du Sud Pacifique	SUN RAY
SPL LOYAUTE HABITAT	SNNC	SUN RAY ENERGIE
SOCIETE DES EAUX URBAINES ET RURALES - SEUR	SOCIETE DES PRODUCTEURS AQUACOLES CALEDONIENS-SOPAC SA	WI HACHE OUATOM
SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA NOUVELLE -CALEDONIE SECAL	SOCIETE DE PARTICIPATION MINIERE DU SUD CALEDONIEN - SPMSC	MAGUENINE-SEO
SUD FORET	SOCIETE TERRITORIALE CALEDONIENNE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE	SC TOUETE
NORD AMENAGEMENT SAEML	SOCIETE HOTELIERE DE DEVA - SHD	FERME AQUACOLE DE OUAZANGOU DOMAINE DE OUEPOUEON
NORD AVENIR SAEML	SOCIETE DES HOTELS DE NOUMEA - SHN	FERME AQUACOLE KAPUIDEA SARL
	SHND	AGRINERGIE DE OUACO SAS
	SNC CASINO DE NOUMEA	ARMEMENT DU NORD SAS
	BABY BLUE SAS	CHRONOFLEX
	BEAURIVAGE SA	HYDRO PAALO SAS
	BOAENAN SNC	LES BOIS DU NORD SAS
	CENTRE D'AFFAIRES DE PAIAMBOUE SAS	LES HAUTS DE SAMANEA SCI
	CIT 2000 SA	SOCIETE DE TELEVISION RADIO-S.T.R SAEML
	CIT SA	SOCIETE DE VALORISATION DES PRODUCTIONS DU GAPCE-SOVAL SARL
	ECLOSERIE D'EORI	HOTEL TIETI SARL
	FERMAQUA SARL	BLUE LAGOON FARMS SA
	FINAGRO SAS	WEST PACIFIC SCALLOPS-WPS SAS
	GREENACRE SCI	
	NORD TOURISME SA-LE MALABOU BEACH HOTEL	
	OUACO TZIBA SCA	
	POADJANE SCI	
	KOULNOUE VILLAGE SA	
	SOCIETE CIVILE AGRICOLE LA TARAUDIÈRE-SCIATA SCA	
	SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE ROULAGE DE KAAGA GOMEN -SERKA SA	
	SOCIETE FERMIERE PORCINE-S.F.P SAS	
	SOCIETE HOTELIERE DU KONIAMBO SARL	
	SOCIETE INDUSTRIELLE COMMERCIALE ET AGRO-ALIMENTAIRE NEO-CALEDONIENNE-SICA SA	
	SOCABA SA	
	SODEAN SAS	
	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE PARTICIPATION -SODEPAR SC	
	SOGENOR II SNC	
	SOCIETE HOTELIERE DE KONE SARL	
	SOCIETE DE ROULAGE ET D'EXPLOITATION MINIERE DU NORD -SOREN SA	
	SOCIETE DE ROULAGE DE POYA -SRP SA	